Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grande Place

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus	

PUBLICITE

Annonces	la ligne	0.50
Réclames	—	0.75
Faits-divers	—	2.00
Chronique locale	—	4.00
Echos	—	5.00
Gazette du Nord	—	6.00

TEMPERATURE

Lille, le 21 décembre.

Minimum, nuit, après	1°8
Minimum, nuit, découvert	1 6
Surface du sol, 8 h. du matin	3·0
A 1 mètre de profondeur	6°2
De l'air à l'ombre	1 0
Maximum, jour, à l'ombre	0
Maximum, jour, au soleil	0 8
Etat hygrom. [illegible] à la m.	[illegible]
Etat du ciel : Couvert.	
Direction du vent : E.	

Baromètre. — Le 22 décembre (2 h. du matin) la pression est de 757 m/m le 23 décembre (8 heures du matin) la pression est de :

Temps probable. — En France, un temps brumeux et un peu froid est encore probable.

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Séance du mardi 22 décembre, soir (suite)

Le Sénat a voté la disjonction de l'article 24 sur l'abaissement de 2 à 1 fr. du litre de nicotine. Il n'appartient pas au Sénat, dit le rapport, d'imposer à l'administration des prix de vente que le ministre juge impraticables.

La Commission de la Chambre accepte la disjonction.

M. GALPIN la combat.

M. CHAUMIE reprend sur la question, les arguments qu'il a fournis à la Chambre.

M. CAILLAUX monte à la tribune et, à nouveau, combat la proposition de M. Chaumié.

« On a demandé au Sénat de mettre à l'étude un projet tendant à une production plus intensive du jus de tabac. Je vais m'y employer et je demande à la Chambre d'accepter la disjonction.

MM. GALPIN et CHAUMIE répliquent.

La disjonction est repoussée à une forte majorité.

Dispositions spéciales. — Sur la demande de M. Caillaux l'article 47 disjoint par le Sénat est rétabli. Il est ainsi conçu : « La moitié des vacances dans les recettes particulières est réservée aux percepteurs par voie de concours : l'autre moitié est attribuée à des candidats comptant dix ans de services publics, civils ou militaires. Les services rendus par les fonctions de maître sont admissibles pour l'obtention de ces emplois.

M. Robin demande le rétablissement de l'article 6 tendant à faire bénéficier les contrats de louage passés avec les chefs d'établissements commerciaux ou autres de l'exemption du timbre et d'enregistrement.

L'article est rétabli.

L'article 7 a été également disjoint par le Sénat. Cet article oblige l'Etat exploitant ses forêts en régie directe, à placer les bûcherons sous la sauvegarde de la loi du 18 juillet 1907.

Cette disposition, dit le Sénat touche à la question plus générale de la responsabilité en matière d'accidents agricoles qui fait l'objet d'un projet soumis au Parlement.

M. ROBLIN demande le rétablissement de l'article, mais n'insiste pas, après les explications du ministre des Finances.

L'article 75 disjoint par le Sénat est rétabli. Il a rapport aux bonifications des pensions de retraite des cantonniers de l'Etat.

La Chambre rétablit aussi l'article 76 qui concerne les subventions accordées par l'Etat aux services d'automobiles.

Un article additionnel de M. DEVÈZE tendant à titulariser jusqu'à 40 ans les facteurs auxiliaires est combattu par M. SYMIAN : « Je ne puis accepter de porter à 40 ans l'âge limite de la titularisation qui est aujourd'hui de 35 ans. Cette mesure m'obligerait à garder jusqu'à 65 ans, des agents qui seront incapables d'assurer leur service.

On bataille un instant, finalement M. DEVÈZE retire son amendement.

En conséquence de ces différentes modifications apportées par le Sénat et par la Chambre, l'article 1er du projet de **loi porte à 4 milliards 5.227.622 fr., le total des crédits ouverts aux différents ministres pour les dépenses du Budget général de l'exercice de 1909.**

M. CECCALDI demande que le ministre obtienne de la Commission sénatoriale du Budget, de disjoindre du cahier des crédits supplémentaires votés récemment par la Chambre, les crédits affectés aux chômages et à les insérer au budget général de l'exercice actuel.

M. DOUMER s'associe à cette demande.

M. CAILLAUX promet d'intervenir auprès de la Commission sénatoriale du Budget.

VOTE DU BUDGET

On met aux voix l'ensemble du budget ainsi modifié. Il est adopté par 459 voix contre 67.

LES BUREAUX D'ENREGISTREMENT

M. P. Meunier présente quelques observations sur la suppression récente de quelques bureaux d'enregistrement. Il se plaint que ces suppressions aient été faites au hasard et soient préjudiciables à l'intérêt public.

M. CAILLAUX. — On demande sans cesse de réduire le nombre des fonctionnaires et lorsqu'un ministre en prend l'initiative, c'est une protestation générale, ou bien chacun trouve excellente la suppression dans la circonscription voisine, mais détestable dans la sienne (Applaudissements au centre et à droite).

LES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

M. JULES ROCHE vient proposer la modification de la loi relative à l'élection des délégués sénatoriaux. Cette loi ne prévoit pas certaines fraudes qui peuvent se produire au cours de l'élection. Le Préfet se trouve avoir des moyens légaux pour évincer un candidat qui ne lui plaît pas et lui substituer un candidat dont les opinions sont plus orthodoxes.

M. Jules Roche propose en conséquence un nouveau texte corrigeant le vice de la loi en question. Il demande l'urgence. La proposition est renvoyée à la Commission.

LA QUESTION DE M. JAURÈS SUR LE MAROC

M. JAURÈS. — Je demande à la Chambre d'inscrire en tête de la séance de demain deux heures, la discussion des crédits sur le Maroc et des interpellations qui s'y rattachent.

M. CAILLAUX. — Le gouvernement est à la disposition de la Chambre.

M. JAURÈS. — J'espère qu'elle en profitera pour elle abandonnerait tout droit de contrôle qui se séparait avant d'avoir voté les crédits en question.

M. DOUMER. — Si la discussion de l'artillerie empiétait un peu sur le débat de la séance de l'après-midi, il est convenu que M. Jaurès n'y verrait pas de difficultés.

M. JAURÈS. — Soit, mais il ne faudrait pas que ce soit la l'occasion d'une manœuvre dont l'effet fut d'étrangler le débat.

M. P. BRETON rappelle qu'était fixée en tête de l'ordre du jour une proposition de loi tendant à l'extension aux exploitations forestières des dispositions de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

Une discussion assez vive s'engage entre M. CHAIGNE et M. BRETON.

M. CHAIGNE propose de renvoyer de nouveau ce projet à la Commission de l'agriculture pour examen plus approfondi. Il ne veut pas que l'on applique à l'agriculture une loi mal étudiée, ainsi qu'on l'a fait déjà pour la loi sur le repos hebdomadaire.

Par 403 voix contre 144 le renvoi est ordonné.

La séance est levée à 6 h. 45 et renvoyée à demain 9 heures.

Quelques fleurs cueillies dans la Presse socialiste

Il est bien entendu que les Maxime Lecomte de Bavai, Dron de Tourcoing, Guinlain de Nomain et Bersez de Naves ne connaissent pas d'amis à droite, ni d'ennemis à gauche. Le Bloc s'étend de ce côté à perte de vue, jusqu'aux confins de l'anarchisme au moins.

Que pensent-ils de la manière peu amicale dont usent à leur endroit ces amis de leur gauche, côté du cœur ?

Nous cueillons dans un seul numéro du « Travailleur », organe collectiviste des Delory, Ghesquière et autres aspirants sénateurs.

D'abord le **rachat de l'Ouest** est traité dans l'entrefilet suivant, que nous reproduisons intégralement, titres et texte :

LA GRANDE RÉFORME

Le Parti Radical à l'œuvre

Au secours du Capitalisme

Voici les charges certaines imposées à l'Etat par le rachat de l'Ouest. Nos lecteurs liront avec intérêt ce document :

1° Annuités de garantie aux actionnaires du 1er janvier 1909 jusqu'au 31 décembre 1956, soit 11.550.000 francs pendant 48 ans	584 000 000 fr.
2° Fonds fixe d'amortissement (environ 300.000 fr. par an) du 1er janvier 1909 au 1er janvier 1852	12 000 000 fr.
3° Charges des emprunts de la Compagnie (voir le tableau annexé à la convention	5 021 272 505 fr.
Total	5 618 572 505 fr.

Ah ! la belle réforme.

Est-ce que notre groupe socialiste parlementaire ne pourrait pas se désolidariser avec éclat de ces opérations financières, de ces comédies, de ces scandales qui coûtent à la nation 1 milliard 1/2 de plus que le traité de Francfort ?

Le réformisme du Parti radical est pire pour la France que les exigences de Bismarck après la victoire prussienne. Les contribuables de la République clémenciste ont le caractère bien fait.

J.P.

L'incident **Germinet** est jugé de la façon qu'on va lire :

OU VA L'ARGENT ?

L'on demande chaque année aux travailleurs français des millions pour assurer la défense nationale. Mais que se présente une alerte on s'aperçoit que rien n'est prêt et que l'argent demandé aux contribuables a été volé, dilapidé sans qu'il soit possible de trouver les auteurs responsables de nos finances.

C'est ainsi que l'amiral Germinet, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, vient de déclarer que sa flotte n'avait, en cas de combat, que des munitions pour trois heures.

Pour cette révélation l'amiral a été relevé de ses fonctions.

Nous voudrions tout de même savoir où va l'argent.

Enfin, les **retraites ouvrières** donnent au « Travailleur » l'occasion d'adresser aux radicaux ces réflexions, d'où la sympathie est tout à fait absente :

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'autre jour, dans le *Progrès du Nord*, M. Jagot, écrivait un filet sur les retraites ouvrières. Il terminait par la phrase suivante :

« Quant aux retraites ouvrières, de ce qui précède il ne faut pas conclure à leur renvoi aux calendes grecques, — mais simplement à la nécessité de savoir, à cent sous près, ce qu'elles coûteront au pays, et où l'on prendra les sommes nécessaires à leur fonctionnement ».

M. Jagot est encore un radical qui demande où prendre l'argent nécessaire aux retraites auxquelles ont droit les ouvriers. Quand il faudra dépenser cinq milliards pour racheter le réseau de l'Ouest, quand l'on réclame des millions pour construire des cuirassés et des canons, on n'est pas embarrassé. L'argent on sait où le trouver : quand il s'agit des ouvriers, on ne trouve plus un centime.

Songeant à l'Alsace-Lorraine, Gambetta disait : Pensons-y toujours mais n'en parlons jamais.

Les radicaux paraphrasent la parole de Gambetta et ils disent en visant les retraites ouvrières : Parlons-en toujours mais ne les réalisons jamais.

Qu'ils continuent, une pareille politique ne pourra qu'amener de nouvelles recrues au socialisme.

Pour être complet dans l'expectoration de son amertume, le TRAVAILLEUR aurait pu ajouter :

Rien de plus facile que de trouver les fonds nécessaires, soit les cinq cents millions, pour les retraites ouvrières. L'ensemble du budget s'est précisément accru de cette somme en ces dix dernières années. Il n'y a qu'à reprendre tel quel le budget d'il y a dix ans, et, sans emprunt, sans impôt nouveau, voici disponible et toute prête la somme réclamée pour établir les retraites toujours promises.

Car, il n'y a pas à le nier, cette augmentation d'un demi-milliard de dépenses en dix ans est bien l'œuvre du Bloc radical : à lui donc les socialistes peuvent s'en prendre.

Gageons qu'ils ne suggèreront ce procédé si simple, si « radical », pour l'excellent motif que depuis dix ans pas mal de socialistes émargent pour quelques milliers de francs dans ces cinq cents millions, mais ils sont toujours socialistes. Demandez plutôt aux ministres Briand et Viviani, sans oublier les Quinze-Mille Jaurès et Flaissières du Midi.

Au fait c'est peut-être pour cela que les radicaux, malgré les fleurs dont on les y accable, ne connaissent pas d'ennemis à gauche.

V. H.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **LILLE**, de M. **l'abbé Minez**, aumônier de l'Hospice Gantois, décédé le 22 décembre, muni des sacrements.

Né à Nivelles en 1829, M. Minez fut ordonné prêtre le 16 décembre 1853 et nommé professeur à Roubaix. Il fut ensuite successivement vicaire à Cysoing et à Fives-Notre-Dame, curé de Mœuvres et d'Esnes. Après avoir été aumônier des Frères de Saint-Gabriel pendant 18 ans, il fut quelque temps curé de Sars-et-Rosières et revint à Lille en 1900, occuper le poste d'aumônier à l'Hospice Gantois.

C'était un prêtre d'une grande piété et d'une ponctualité exemplaire. Mercredi dernier, alors qu'il pouvait à peine se tenir debout, il offrit encore le saint sacrifice de la messe.

Ses funérailles seront célébrées en l'église Saint-Sauveur jeudi, à dix heures, puis le corps sera conduit à la gare pour Nivelles, où il sera inhumé après le service qui y sera célébré à dix heures, le samedi 26 courant.

A **WATTRELOS** (paroisse Saint-Maclou), de **Sabine-Joseph Penez**, en religion **Sœur Emmanuel**, des Filles de l'Enfant-Jésus, décédée à l'hôpital de Wattrelos, le 21 décembre, à l'âge de 77 ans et 6 mois, après 43 ans de profession religieuse.

La défunte est née à Herseaux (Belgique) en 1831. Elle a débuté comme religieuse à l'hôpital de Roubaix où elle est restée pendant 5 ans. C'est pendant son passage à Roubaix qu'a séyi le choléra qui a fait tant de victimes.

Son dévouement et son tact lui valurent d'être nommée, jeune encore, comme supérieure à l'hôpital de Wattrelos. Elle a occupé ses fonctions avec un zèle que tous les malades se plaisent à reconnaître pendant 37 ans, depuis le mois de février 1872. Tout le monde, à Wattrelos, connaît la Sœur Emmanuel qu'on appelait couramment « la bonne mère ».

L'administration de concert avec la famille a décidé de faire à la Sœur de dignes funérailles, jeudi, à 10 heures 1/2.

A **SAINT-MIHIEL (Meuse)**, de **M. Oscar Héneaux**, soldat au 12e régiment de chasseurs à cheval, décédé hier à l'hôpital militaire de cette ville, muni des sacrements.

Le défunt, entré au régiment le 9 octobre dernier, était le fils de M. et Mme Héneaux-Lefebvre, de **MARQUETTE-LEZ-LILLE**. Prévenu, il y a quelques jours, de l'état assez grave de son fils, M. Héneaux s'était rendu aussitôt auprès de lui et a eu ainsi la suprême consolation d'assister à ses derniers moments.

Cette mort, survenue après quinze jours seulement de maladie et dans des circonstances aussi pénibles, a causé une profonde émotion dans la commune de Marquette et toute la région, où la famille du défunt jouit d'une universelle sympathie.

De **M. Emile Vanpouille**, rédacteur à l'« Univers », décédé à l'âge de 25 ans, à la suite d'une crise d'appendicite.

M. Vanpouille était né à **MERVILLE**. Il avait été attaché à la rédaction du « Journal de Roubaix » et du « Télégramme » de Boulogne-sur-Mer. Entré à l'« Univers » au moment de la réorganisation, c'est-à-dire depuis très peu de temps, il y avait conquis déjà l'affection de tous.

Profondément chrétien, il avait appelé un prêtre dès les premiers jours de maladie, alors que son état n'inspirait pas encore d'inquiétude, L'affirmation de ces pieux sentiments, la sympathie de collègues dont l'« Univers » nous apporte le témoignage en termes profondément émus et très délicats,, l'assurance de prières des confrères de la presse catholique adouciront la douleur de la pauvre mère et de la famille, auxquelles nous offrons l'expression de notre sympathie.

Les funérailles de M. Emile Vanpouille auront lieu à Merville jeudi, à neuf heures et demie.

A **CROIX**, de **M. Louis Cocheteux**, décédé dans sa 87e année, administré des sacrements.

M. Cocheteux était un travailleur honnête, chrétien convaincu et un père de famille exemplaire.

Ses funérailles auront lieu jeudi, à neuf heures, en l'église Saint-Martin.

Assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 76, à huit heures et demie.

A **TEMPLEMARS**, de **Mlle Noémie Gambier**, subitement décédée dimanche, à l'âge de 45 ans.

La défunte était parente de M. Georges Cambier, greffier du tribunal de paix du 1er arrondissement de Lille.

Les funérailles seront célébrées mercredi, à dix heures, en l'église Saint-Etienne, à **LILLE**.

Mardi, à onze heures, ont eu lieu à **COMINES** les funérailles solennelles de **M. Henri Gallant-Peperstraete**, fabricant de rubans.

La levée du corps a été faite par M. le Doyen, assisté des quatre vicaires de la paroisse.

Le deuil était conduit par les deux fils de M. Gallant, MM. Albert et Pierre Gallant, ainsi que ses gendres, M. Lucien Hocedez, bourgmestre de Luingues, M. Labis, de Mouscron, et M. Wemaere, lieutenant de chasseurs, ainsi que ses petits-enfants.

La messe a été célébrée par M. le doyen de Comines. L'offrande dura toute la messe et se continua encore pendant dix minutes après que la messe était finie ; on fit même l'offrande de deux côtés à la fois.

Remarqués dans l'assistance : M. Alix Ghestem, conseiller général ; M. César Schoutteten, conseiller d'arrondissement ; M. V. Cousin, adjoint de Comines ; M. Dorny, maire de Wervicq-France ; M. Verhaeghe, bourgmestre de Wervicq-Belgique ; M. Aug. Van Eslande, de Comines-Belgique ; M. Dalle, adjoint au maire de Bousbecque.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. César Schoutteten, Ch. Catteau, Jules Lambin et Henri Verhaeghe.

Au cimetière, M. Léon Ravau, employé de la maison Gallant, prononça le discours suivant au nom du personnel de ladite maison :

Messieurs,

Je ne puis quitter cette tombe devant laquelle je m'incline avec respect sans adresser un dernier adieu à l'homme de bien qui n'est plus, à notre patron que nous pleurons et c'est au nom du nombreux personnel de sa maison, employés et ouvriers, que je lui adresse l'hommage ému de nos regrets, de notre estime et de notre reconnaissance.

Atteint depuis longtemps déjà, d'une maladie cruelle contre laquelle vinrent se briser tous les efforts de la science et l'admirable dévouement des siens, M. Gallant disparaît au moment où il aurait pu rendre encore à sa maison d'utiles et précieux services.

Doué d'une intelligence supérieure, il occupa dans notre ville une situation prépondérante, il sut par son travail, par une énergie indomptable et une volonté que rien ne pouvait arrêter, donner à l'industrie rubanière un essor qui va chaque jour grandissant pour le plus grand bien de notre laborieuse cité.

Il meurt, laissant à ses enfants l'exemple d'une existence bien remplie, toute consacrée au labeur et dont ils s'inspireront pour continuer les belles traditions d'honneur et de travail de leur vénéré père, seul gage du succès et du développement de la prospérité de notre chère ville de Comines.

Généreux et bon, il attacha son nom à toutes les œuvres de bienfaisance, il adoucit bien des larmes, et sa générosité n'avait d'égale que son extrême discrétion.

Chrétien convaincu, il remplit ses devoirs sans forfanterie comme sans faiblesse, et, fidèle aux principes de toute sa vie, il s'est éteint dans les plus vifs sentiments de foi et de piété.

Puisse ce faible témoignage rendu à sa mémoire, apporter quelque adoucissement à la douleur de sa famille ; que sa digne épouse, que ses enfants éplorés veuillent bien recevoir, ici, l'expression de notre douloureuse sympathie et de nos respectueuses condoléances.

Cher Patron, adieu Que le Dieu de paix et de miséricorde vous réserve la place qu'il a promise à ceux qui comme vous, l'ont fidèlement servi. Adieu !

Hier, à 10 heures 1/2, ont eu lieu, à **WASQUEHAL**, au milieu d'une assistance recueillie, les funérailles de **Mlle Aimée Brûlois**, zélatrice de la Sainte-Enfance et de la Propagation de la foi, membre et bienfaitrice des différentes œuvres paroissiales. La levée du corps a été faite par M. le curé de la paroisse assisté de MM. les vicaires.

Le deuil a été conduit par les neveux de la défunte, qu'accompagnait M. l'abbé Sacembier, curé d'Avelin.

Nous avons remarqué dans l'assistance M. l'abbé Maes, ancien curé de la paroisse, curé de Saint-Michel à Lille, ainsi qu'un grand nombre de notabilités de la paroisse et des environs, et spécialement de Croix.

La messe fut chantée par M. le Curé, qui donna également l'absoute. Le corps de la vénérée défunte a été déposé dans le vaste caveau de famille qui se trouve derrière le Calvaire du cimetière.

En voyant disparaître cette personne de bien, qui par ses bonnes œuvres s'est amassée un trésor impérissable de mérite, on songe naturellement à la parole que l'Eglise récite dans ses offices de l'Avent : « Voici que le Seigneur viendra sans tarder et il aura avec lui sa récompense ». Cette récompense, espérons-le, Mlle Brûlois l'a déjà reçue, et elle fêtera avec les bienheureux la solennité de Noël qu'elle célébrait autrefois ici-bas, avec tant de piété.

Lundi, à neuf heures, en l'église Notre-Dame, à **ARMENTIERES**, ont eu lieu les funérailles de **M. Henri Leclercq**, président-visiteur de douanes en retraite, médaillé du ministère des finances, membre du Tiers-Ordre et de la Société Saint-Joseph.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, sous-officier d'artillerie, accompagné par M. l'abbé D'hondt, curé de Nieppe.

Dans l'assistance on remarquait un grand nombre de notabilités, de fonctionnaires, de préposés de douanes, de la police, de l'octroi et de la gendarmerie.

Une délégation du Cercle Saint-Joseph, avec la bannière voilée de crêpe, venait en tête du cortège, avec son président, M. Vanden Bogaert.

Lundi, à dix heures, ont eu lieu, à **WINNEZEELE**, les funérailles de **M. Fidèle Roussez**, propriétaire.

La levée du corps a été faite par M. Camerlynck, curé de la paroisse, assisté de M. Boudrin, curé d'Oudezeele, et de M. Dierman, vicaire de Steenvoorde.

Le deuil était conduit par les fils du défunt, MM. H. Roussez-Vanmerris, C. Roussez-Spanneut, E. Roussez-Vergriete, J. Roussez-Lammens, P. Roussez-Vanveurnen.

Dans la nombreuse assistance on remarquait M. Verriele, maire de Winnezeele, M. Gousseu, adjoint au maire, M. Vanlichtervelde, maire d'Houtkerque, M. l'abbé Dusseigne, curé de Leffrinckoucke, M. l'abbé Spanneut, vicaire de Wormhoudt, M. P. Markant, adjoint au maire d'Houtkerque, M. le docteur Vergriete, M. H. Corteel, négociant, M. C. Demol, propriétaire à Watou, etc.

Puisse cette marque publique d'affection donnée par toute la région à ce citoyen modèle et à ce chrétien sincère être un adoucissement à la douleur de Mme Roussez et de ses enfants.

Aujourd'hui, à dix heures, auront lieu, en l'église de **SOLESMES**, les funérailles de **Jules-Joseph Santeignie**, ancien élève de Notre-Dame et de l'école libre, décédé dans sa seizième année, muni des sacrements de notre Mère la Sainte Eglise.

A **PAILLENCOURT**, ont eu lieu samedi, à dix heures, les funérailles de **M. Denis Mailliez**, décédé après une longue et cruelle maladie, muni des sacrements.

Cet homme de bien était clerc paroissial de Paillencourt depuis quarante-deux ans. Pendant sa longue carrière, toute de foi et de piété, M. Mailliez s'était attiré les sympathies unanimes de toute la population en même temps que la confiance des divers pasteurs qui se sont succédé à Paillencourt. A tous, et en toutes circonstances, il donna également son dévouement le plus complet et son respectueux attachement.

Le deuil était conduit par M. Flévez, chantre-organiste au Cateau, et par les autres beaux-frères du défunt, accompagnés de M. l'abbé Dumortier, curé d'Eswars.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

On nous annonce le mariage qui sera célébré samedi 26 courant, à 11 heures 1/2, en l'église Sacré-Cœur, à **LILLE**, de **M. Charles Laurent**, maître bottier, témoin des Orphéonistes, avec **Mlle Madeleine Gilet**.

Félicitations et meilleurs souhaits aux fiancés.

Ligue Patriotique des Françaises

Une réunion pour l'organisation de la Ligue Patriotique des Françaises aura lieu le dimanche 27 décembre, à Roubaix.

Elle sera présidée par Sa Grandeur Mgr Delamaire et se tiendra dans la nouvelle Salle des Œuvres, 35, rue du Vieil-Abreuvoir. C'est Mlle de Noaillat, du Secrétariat central, dont nous n'avons pas à vanter le charme et le talent, qui donnera la conférence. Celle-ci commencera à quatre heures.

Université catholique

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

La famille et l'alcoolisme

M. Maurice Bertrand, délégué de la Ligue nationale contre l'alcoolisme, a parlé hier après-midi, devant un auditoire toujours aussi nombreux, d'une des plaies destructrices de la famille, l'alcoolisme.

A quelle **grande cause** surtout attribuer les habitudes d'alcoolisme du chef de famille, sinon, dit M. Bertrand, à la **mauvaise tenue de son ménage** ? Tant vaut la femme, tant vaut la famille. Il lui appartient, à elle, de retenir au foyer le père et les enfants adultes, pour lesquels le cabaret aurait tant d'attrait qu'ils seraient tentés de quitter leur intérieur.

Former des hommes sains, robustes, vigoureux, telle est la principale fin de la famille.

L'alcoolisme est, au contraire, **une source de dégénérescence physique et de dégradation morale.**

M. Bertrand donne des statistiques qui le prouve surabondamment.

Dans un hôpital parisien, en l'espace de cinq à six mois, sur 1.059 décès, 108 fois l'alcoolisme a été la cause première de la mort ; sur 919 décès, il en a été 217 fois la cause adjuvante.

A Ville-Evrard, en 1906, sur 384 malades, il y a eu 27 décès, dont 25 imputables directement ou indirectement à l'alcoolisme.

A la Salpêtrière, sur 29 décès, l'alcoolisme intervient quatre fois.

Dans les services d'aliénés, la proportion d'alcooliques est énorme, 57,89 0/0.

Non seulement l'alcoolisme rend l'individu faible, désarmé, désemparé, devant les assauts de la maladie, mais on peut encore le rendre responsable, pour une grande part, dans la **mortalité infantile**.

Ainsi, en Normandie, où la consommation de « calvados » est effrayante, 280 enfants sur 1.000 meurent avant d'avoir atteint leur première année.

Une institutrice de cette région écrivait à la Ligue nationale contre l'alcoolisme qu'elle avait obtenu un résultat presque inespéré, parce que les enfants n'apportaient plus à l'école, pour leur repas, leur bouteille d'eau-de-vie.

Dans l'Orne, on a pu constater que sur 3.802 conscrits, 1901 seulement ont été reconnus bons pour le service militaire, 1.538 ayant été ajournés et 363 exemptés.

La dépopulation fait perdre chaque année à la France de terribles batailles. S'il y faut opposer des remèdes d'ordre moral, il ne faut pas laisser de combattre les facteurs accessoires de ce fléau.

Or, la France est le pays qui s'alcoolise le plus et celui où la natalité est la plus faible, puisqu'il y a 12,5 naissances sur 10.000 habitants, alors qu'il y en a 106 en Italie, 135, 140, en Finlande et dans les pays scandinaves. En Bulgarie, pays sobre par excellence, on compte 394 naissances sur 10.000 habitants !

Un canton de Normandie avait, en 1880, 14.907 habitants et 22 cabarets. En 1892, il ne possédait plus que 8.857 habitants, mais 1.718 cabarets y étaient ouverts.

Sans doute, à ces statistiques il ne faut pas demander plus qu'elles ne peuvent dire, mais on ne sera pas néanmoins sans pouvoir en tirer de précieux enseignements.

Que si l'on vient objecter que les régions ravagées par l'alcoolisme conservant une race prolifique, on répond, avec les constatations du docteur Landouzy, que la déchéance ne s'accuse pas immédiatement mais progressivement, et qu'à la première génération, les descendants d'alcooliques sont dépravés, anormaux, ivrognes ; à la seconde, épileptiques ; qu'à la troisième, ils ont des tendances criminelles ; à la quatrième, qu'ils sont inintelligents, stupides, idiots.

Elément primordial de la société, la famille a une fonction propre, qui est d'être une école de vertus privées, fondement des vertus publiques. La société humaine n'est basée que sur le don mutuel, sur le sacrifice de l'homme à l'homme. Cette tâche sociale, au sein de la famille, n'a pas d'adversaire plus irréductible que l'alcoolique, l'expérience même de la vie suffit à convaincre de cette triste observation.

Quand on étudie le **budget d'un buveur**, on remarque la part navrante de l'alcoolisme. La plus grande partie du salaire se consomme au cabaret ; le plus clair revenu de la famille y est engloutl. La femme, les enfants de l'alcoolique manquent de pain, de feu, de vêtements, d'abri ; ils logent dans d'infects taudis, où ils contractent toutes sortes de maladies.

Le crime impardonnable de l'alcoolique n'est pas tant la destruction de sa santé, mais l'influence néfaste qui exerce sur la santé de ses enfants.

L'alcoolisme fait plus de ravages que les fléaux historiques, la peste, la guerre, la famine. Il tue et il déshonore.

Il ne faudrait pas croire que l'alcoolisme touche à une seule catégorie sociale. Loin de là. Les cercles et les bars élégants désorganisent la famille autant, sinon plus, que les cabarets.

Quelles **mesures** peut-on prendre pour combattre l'alcoolisme ?

Procurer à la famille un **logement** sain, aéré, un coin de terre et un foyer ; profiter des avantages des lois d'avril 1906 et 1908 sur la petite propriété et les habitations à bon marché ; favoriser la création des jardins ouvriers ; acclimater en France l'idée des cités-jardins qui a trouvé une belle réalisation aux environs de Liverpool.

Dans cette cité-jardin d'Angleterre, chaque famille ouvrière possède un petit pavillon, de construction particulière, entouré d'un jardin. De grands espaces sont réservés aux jeux et aux sports. Des coopératives y remplacent les magasins ; des clubs, où l'alcool est interdit, y sont ouverts pour les adultes et les chefs de famille.

Le **rôle principal** dans la lutte contre l'alcoolisme est celui de la femme. Qu'elle sache rendre son intérieur gai, attrayant, confortable, qu'elle l'administre avec sagesse et économie.

La femme est l'âme de la famille et toute atteinte à la famille est une atteinte à la femme. Par l'alcoolisme, la femme souffre dans sa dignité, dans sa prévoyance et surtout comme mère.

L'alcool, plus que la guerre, doit être détesté et haï des mères, car l'alcool leur vole leurs maris et leurs enfants.

Que **l'éducation de la femme comme ménagère** soit poussée avec soin.

La science du ménage ne s'improvise pas, et il est déplorable que tant de femmes soient ravies à leur foyer par les manufactures et les usines.

L'enseignement ménager est indispensable à la femme du peuple, comme à la jeune fille qui a conscience de son rôle familial et social.

L'enseignement ménager fait comprendre aux unes et aux autres la nécessité de l'action féminine au foyer ; il leur donne la notion et la pratique de leurs devoirs et contre-balance les conséquences du travail à la fabrique des jeunes filles et des mères.

Enfin la lutte contre l'alcoolisme ne doit pas être poursuivie par le législateur seul, mais l'**opinion publique**, qui doit précéder le législateur et l'amener à enregistrer les succès qu'elle aura obtenus.

LES GRÈVES

A TOURCOING

A la filature de laine de M. Léon Cau, rue du Midi, les ouvriers grévistes se présentent chaque matin pour continuer les pourparlers commencés il y a huit jours. Le patron ne les reçoit plus, ne pouvant, a-t-il dit, concéder ce que réclament ses ouvriers.

— A la retorderie de M. Dillies, boulevard Gambetta, l'accord n'a pu encore se faire. Les ouvrières se forment chaque matin en cortège et, au nombre d'une centaine, chantent — s'il vous plaît ! — l'« Internationale », l'« Insurgé » et le « Drapeau Rouge ». Après tout, n'est-ce pas simplement pour se rendre intéressantes ?

A RONCQ

Une grève de 24 heures. — Mardi matin, à l'heure de la rentrée, les ouvriers du tissage de MM. Vienne et Bonduel, rue de Bousbecque, n'ont pas voulu reprendre le travail et ont fait connaître à leurs patrons leurs revendications.

Les tisserands réclament le chauffage du tissage, la suppression des amendes pour retard, l'application du tarif d'Halluin.

M. Louis Vienne a répondu qu'en ce qui concerne le chauffage les ouvriers auraient eu satisfaction sans réclamer, plusieurs

COURS DES MARCHÉS A TERME DU 22 DÉCEMBRE

Communiqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Tourcoing-Le Havre

Laines Peignées

ROUBAIX-TOURCOING d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

MOIS	COTE précédente	COTE de 11 h. 30 Roubaix	COTE de 4 h. 15 Tourcoing	CLOTURE Acheteurs	CLOTURE Vendeurs	SUINT Précédente	SUINT Ce jour	SUINT Acheteurs	SUINT Vendeurs	ANVERS Type B Précédente	ANVERS Type B Ce jour
Décembre	5 32 1/2	—	—	5 20	5 25	—	—	—	—	5 35	5 325
Janvier	5 25	—	—	—	—	—	—	—	—	5 225	5 20
Février	5 22 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—	5 15	5 125
Mars	5 17 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—	5 15	5 125
Avril	5 15	—	5 12 1/2	5 12 1/2	—	—	—	—	—	4 075	5 075
Mai	5 12 1/2	—	5 10	5 10	—	—	—	—	—	5 05	5 05
Juin	5 12 1/2	—	5 10	—	5 12 1/2	—	—	—	—	5 05	5 05
Juillet	5 10	—	—	5 07 1/2	—	—	—	—	—	5 05	5 05
Août	5 10	—	5 07 1/2	—	—	—	—	—	—	5 05	5 05
Septembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 025	5 025
Octobre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 00	5 00
Novembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 00	5 00
Ventes		40.000 k.								110.000 k.	
Tendance										Calme	

LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS

	LE HAVRE Merinos Cote de 3 h. 15 Précéd.	Merinos Ce jour	Croisées Cote de 3 h. 45 Précéd.	Croisées Ce jour	Cotons Cote de 4 h. 30 Précéd.	Cotons Ce jour	Cafés Cote de 4 h. Précéd.	Cafés Ce jour	NEW-YORK Cafés Cote de 4 h. Préc.	NEW-YORK Cafés Hier	MOIS	LIVERPOOL Cotons C. de clôture Préc.	LIVERPOOL Cotons C. de clôture jour
Décembre	150	150	165	165	56 1/4	56 3/8	40 25	40 25	5 15	5 25	Courant	4 67	4 70
Janvier	149	150	165	165	56 3/8	56 3/8	39 50	39 50	5 20	5 30	Déc. Janv.	4 64	4 68
Février	154 50	154 50	165	165	56 3/8	56 3/8	39 25	39 2	5 25	5 30	Janv.-Fév.	4 64	4 68
Mars	155	155	162	162	56 3/8	56 3/8	38 75	38 75	5 30	5 35	Fév. Mars	4 64	4 67
Avril	155	155	162	162	56 3/8	56 3/8	38 25	38 25	5 30	5 3	Mars Avril	4 63	4 67
Mai	155	155	162	162	56 3/8	56 3/8	38 25	38 25	5 35	5 35	Avril Mai	4 64	4 67
Juin	155	155	162	162	56 3/8	56 3/8	38 25	38 25	5 35	5 35